

24 août 2025

Bonjour **Gendarmerie royale du Canada**

Agents et Principaux,

En référence à votre dossier P-2025-05203, merci pour votre réponse et votre participation à cette démonstration publique (<https://no-thingman.com/preuve#correspondances>).

Je résume. Comme toutes les autres agences, vous éludez la question principale à laquelle il vous faut répondre avant de m'envoyer toute forme de documentation me concernant ou concernant des « **Fictions Légales** » qui me sont associées; me dire clairement si vous faites affaire oui ou non avec l'« **homme vivant** » que je suis. Si oui, identifiez-vous à votre tour correctement en me répondant par écrit en utilisant le nom « **eric blackburn** » pour éviter toute confusion possible. Et à priori, rien ne devrait vous empêcher de le faire.

Ce que vous faites à la place, malgré mon avertissement, c'est de me contraindre à ouvrir la lettre écrite à « **Eric Blackburn** » pour connaître votre réponse et ainsi donner l'impression que j'ai consenti à représenter ce nom; ce que j'ai le choix de faire ou non mais dans un contexte qui est vicié dès le départ.

L'objectif est de me ramener par déception sémantique dans votre « **Juridiction Commerciale Maritime** », ce que vous me confirmez être indirectement puisque vous prétendez que ma demande et votre réponse sont faites en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (5 U.S.C. 552a) tout en essayant de m'imposer en conséquence une « **Identification** » qui lui est assujettie. Ce qui est une forme d'extorsion déguisée.

De ce fait, vous me confirmez agir en « **sol canadien** » comme une « **Agence Commerciale Étrangère Britannique** » de services « **privés** » de sécurité et de renseignement en personnifiant illégalement, illégitimement et immoralement une organisation publique légitime qui utilise la conversion frauduleuse de mon « **statut juridique naturel** » pour justifier ses « **Actions** » à mon égard.

Et cela confirme la portée exprimée dans mon avis national et international et dont je doute de votre incompréhension puisque vous êtes un « **Service d'Intelligence** ». En effet, je vous ai dit que je cherche à valider cette « **Grande Fraude Commerciale** » commise contre les peuples pour voler et se partager leur héritage, « **crime contre l'humanité** » dénoncée internationalement depuis plus de 10 ans, entre autres par « **Anna Maria Riezinger – Fiduciary, The United States of America, In care of : Box 520994, Big Lake, Alaska 99652** » et actuellement exposé aux « **États-Unis** » à travers les « **Actions Nationales et Internationales** » de l'administration du « **Président** » « **Donald J. Trump** » afin d'en montrer l'« **Agenda Mondialiste** » et la « **Haute-Criminalité Financière et Occulte** ».

Maintenant, si je fais erreur quelque part, dites-le-moi et prouvez-le publiquement d'abord en répondant à ces deux questions simples; vous ferez ainsi ma journée :

- Est-ce que oui ou non, le 24 juillet 2025, vous avez écrit à un « **homme vivant** » qui habite physiquement au 3625, #3, rue Evelyn, Verdun (Québec), H4G 1P4 en lui retransférant une copie de sa lettre signée avec tous droits réservés, autographiée, scellée par son empreinte et physiquement postée dans un bureau de « **Postes Canada** »; et que vous dites avoir reçue le 17 avril 2025? Encerclez votre réponse ici : oui non

- Ensuite, est-ce que oui ou non, le nom « **Eric Blackburn** » que vous avez utilisé pour m'écrire représente « **légalement** » la même et unique « **personne** » que moi, l'« **homme vivant** » se désignant lui-même par le nom « **eric blackburn** »? Encerclez votre réponse ici : oui non

Et en guise de preuve supplémentaire, veuillez donner votre réponse en écrivant à ce « **ti-cul** » du peuple qui est votre ultime et réel employeur, non pas sa « **Majesté** »; et qui vous pointe l'absurdité de la situation en essayant de savoir pourquoi on lui ment ainsi en pleine face :

eric blackburn (homme vivant)
3625, #3, rue Evelyn, Verdun (Québec), H4G 1P4

Merci de votre attention en la matière.


eric de la famille blackburn

Post-scriptum :

Je vous joins comme preuve en annexe un exemple de pièce d'identité expirée, propriété de ce que l'on dit être le gouvernement, afin que je m'identifie à des « **Fictions Légales** » m'étant associées, ces représentations corporatives que vous connaissez.

Dans ce cas, elle concerne la demande faite au nom du « **Président de la Compagnie De Services Gouvernementaux** » pour que le droit de circuler librement dans un autre « **Pays Inc** » soit accordé à la « **PERSONNE** » identifiée et photographiée sur le titre, et dont le titulaire est une autre « **Personne Fictive** » sans mentionner ou divulguer spécifiquement le « **Lien** » avec l'« **homme vivant** » qui obligatoirement se cache derrière la photo.

La question qui se pose, depuis quand accorde-t-on ce genre de privilège ou de droit à l'« **homme vivant** » afin qu'il puisse se déplacer librement? Quelqu'un peut-il me montrer la loi qui l'implique, que ce soit dans la juridiction internationale de l'air, de l'eau, de la terre ou je ne sais pas moi, de l'univers?

En contrepartie, il est simple de remarquer que ce système d'identification est exactement celui utilisé pour la circulation ou pour l'échange d'une « **Marchandise** »; ce qui dans ce cas, se conçoit aisément suivant n'importe laquelle loi commerciale et dans n'importe laquelle juridiction, mais aussi dans le cadre de cette « **Grande Fraude** » mentionnée précédemment.

Annexe

Autograph: one David

